

CONSEIL MUNICIPAL **DU MARDI 19 MAI 2026**

DATE DE CONVOCATION :

Le 12 mai 2026

NOMBRE DE CONSEILLERS :

- En exercice : 15
- Présents : 13
- Votants : 15

L'an deux mille vingt-six, le mardi dix-neuf mai à dix-neuf heures, les membres du Conseil municipal, légalement convoqués, se sont réunis au Foyer Jean Grenet, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-François BLOC, Maire.

Étaient présents :

Monsieur Jean-François BLOC, Monsieur Christian LEROUX, Madame Catherine HEMERYCK, Monsieur Henry DANIEL, Monsieur Benoît REGNAULT, Monsieur Guy TITREN, Madame Catherine DERUMAUX, Madame Catherine ECREPONT, Madame Nathalie DELATTRE, Madame Laurence CORTIER, Madame Laëtitia MONIN, Monsieur Guilhem RIDEL et Madame Karine DURIEZ.

Absents excusés :

- Monsieur Sébastien SORTAMBOSC, pouvoir donné à Monsieur Christian LEROUX ;
- Madame Anaïs HINGREZ, pouvoir donné à Madame Nathalie DELATTRE.

Formant la majorité des membres en exercice, Madame Nathalie DELATTRE est désignée secrétaire de séance.

1. Approbation du procès-verbal de la séance précédente

Monsieur le Maire soumet au vote le procès-verbal de la séance du 9 avril 2026 qui est approuvé à l'unanimité des suffrages exprimés.

2. Informations du Maire

DECISIONS DU MAIRE :

Conformément aux dispositions de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales et à la délibération du Conseil municipal portant délégation de compétences au Maire, Monsieur le Maire informe le Conseil municipal des décisions suivantes :

Vente d'un véhicule communal

Monsieur le Maire a procédé à la vente du véhicule utilitaire de marque IVECO DAILY, immatriculé CZ-874-QD, appartenant à la commune.

Cette cession a été réalisée dans le cadre du renouvellement du parc automobile des services techniques municipaux.

Acquisition d'un véhicule utilitaire d'occasion

Afin d'assurer la continuité et le bon fonctionnement des services techniques municipaux, Monsieur le Maire a procédé à l'acquisition d'un véhicule utilitaire d'occasion destiné aux besoins des services techniques.

Les caractéristiques et conditions financières de cette acquisition sont présentées au Conseil municipal pour information.

Le Conseil municipal prend acte de ces décisions.

SAISON ESTIVALE :

Location de la cabine communale

Le tirage au sort a été effectué conformément aux modalités convenues entre les résidents principaux. L'ensemble des périodes a été attribué. Un bilan sera réalisé à l'issue de la saison.

Proposition location de vélos

Monsieur Pierre VARIN, directeur de service de location de vélos, VLOC, a discuté avec Wolfrott et souhaiterait obtenir l'accord de la mairie, pour déposer, en journée, entre 2 et 4 vélos sur la plage de Quiberville-sur-Mer. L'objectif est de donner davantage de visibilité à la location de vélos et de mettre en avant cette activité dans notre vallée, notamment auprès des touristes. VLOC s'occupera du dépôt et du retrait des vélos chaque jour, afin que cela reste parfaitement encadré. Un balisage discret sera également installé sur les vélos pour présenter le service proposé. Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il en a échangé avec l'Office de Tourisme qui propose également de la location de vélos. Celui-ci rencontre des difficultés pour assurer la réparation des vélos et ne peut, de ce fait, proposer pleinement ce service. Le Domaine Saône et Mer ne voit pas d'inconvénient non plus à ce service. Le Conseil municipal est donc favorable à cette demande.

Circulation aux abords de la salle de musculation

L'arrêté de circulation relatif à la circulation sous l'Hôtel de la Plage sera repris afin d'interdire la circulation du 1^{er} juin au 31 août.

Le marquage au sol des emplacements réservés aux personnes à mobilité réduite devra également être revu, avec la matérialisation de deux à trois places dédiées.

Les panneaux « sens interdit » seront par ailleurs changés.

Lecture à la mer

L'opération « Lecture à la mer », distincte de l'animation « Lire à la plage », est organisée conjointement par la bibliothèque et la commune. Trois transats seront installés et attachés en journée sur la terrasse face à l'Espace du Large. Hugo, agent saisonnier affecté à la bibliothèque, assurera la mise en place et le suivi du dispositif entre le 6 juillet et le 22 août. Les ouvrages seront mis à disposition des usagers par la bibliothèque, en contrepartie d'un abonnement annuel fixé à 5 €. Une ancienne voile servira de support de signalétique pour identifier l'espace.

Réfection des WC publics

Les travaux de remise en état des douches de la plage ont été effectués ce matin par Monsieur David LEGRAND, plombier. La réfection des peintures sera assurée prochainement par les services techniques communaux, en espérant qu'aucune nouvelle dégradation ne soit constatée.

Circulation sur le perré

Madame Catherine HEMERYCK a préparé, en collaboration avec Monsieur Christian LEROUX, un arrêté municipal visant à réglementer l'occupation du perré. Il sera prochainement affiché sur la cabine des sauveteurs et transmis à la Gendarmerie, afin de garantir la sécurité, la propreté et la tranquillité des usagers. La circulation des véhicules et engins est interdite, avec des règles spécifiques concernant les déchets, les animaux, le tabac et l'occupation du domaine public.

Sport santé seniors

Afin de mettre en place, dès la rentrée de septembre, des séances de sport-santé destinées aux personnes de plus de 60 ans, il est simplement nécessaire de mettre à disposition un espace permettant l'installation de quatre rameurs et d'assurer une communication via affichage.

Ces séances seront gratuites pour les participantes et participants. Le dispositif est financé par le club avec le soutien du Département, de la CPAM et de l'Agence Régionale de Santé (ARS).

REFERENTS DE QUARTIER :

À la suite du renouvellement du Conseil municipal, la répartition des référents de quartier a été revue.

Les référents de quartier assurent notamment :

- la distribution des documents et informations émanant de la mairie ;
- une vigilance particulière à l'égard des personnes vulnérables ;
- le maintien du dispositif de vigilance entre voisins.

PERSONNEL COMMUNAL :

Concernant le personnel communal, Monsieur Valentin LANCHON est principalement affecté aux secteurs de la plage, jardin d'enfants et de la rue de la Saône. Il assure également une présence le dimanche lors des longs week-ends, notamment pour le ramassage des poubelles.

Par ailleurs, un agent des services techniques demeure placé en mi-temps thérapeutique pour une durée supplémentaire de deux mois.

ENTENTE VIENNE ET SAÂNE :

Lors du précédent Conseil municipal, Monsieur le Maire avait informé les membres de la situation du club de football et de sa volonté de lui apporter un soutien. À ce titre, le club Entente Vienne et Saône a transmis en mairie une demande de subvention exceptionnelle.

La commune reste toutefois dans l'attente de la liste des licenciés domiciliés à Quiberville-sur-Mer. Une décision modificative pourra être présentée lors d'un prochain Conseil municipal afin de permettre l'attribution éventuelle d'une subvention exceptionnelle.

Par ailleurs, les membres du Conseil municipal souhaitent savoir s'il serait possible d'organiser une présentation ou une initiation au football à destination des élèves de l'école.

Urbanisme :

Résidence des Pommiers

L’inauguration de la Résidence des Pommiers se déroulera le vendredi 3 juillet à 17 heures, en présence de la Communauté de communes Terroir de Caux.

Projet Basse Saône 2050

Le mardi 16 juin aura lieu la journée de clôture des travaux du projet Basse Saône 2050. A cette occasion, le Président de la Communauté de communes sera présent à la station d’épuration, puis Monsieur le Maire pour le Camping Domaine Saône et Mer et Monsieur Nicolas LEFORESTIER, Président du Syndicat des Bassins Versants Saône Vienne et Scie, au projet de reconnexion de la Saône à la mer.

À cette occasion, les anciens élus seront invités, ainsi que les différents partenaires du projet : la Caisse d’Épargne, le Crédit Agricole, le Trésor Public, Monsieur LEROUX et Monsieur GAMBLIN, ancien percepteur, ainsi que Monsieur BEREPION, ancien consultant.

Par ailleurs, les membres du Conseil municipal sont invités à partager le pot de fin de chantier organisé mardi 26 mai avec l’entreprise CHARRIER, à l’occasion de l’achèvement des travaux.

4. Délibérations

Délibération N° 16-2026 : Approbation du compte financier unique (CFU) 2025- Budget principal Commune et annexe camping.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu la lettre d’intention de Monsieur le Maire en date du 8 août 2024, relative au passage au Compte Financier Unique,

Vu l’avis de la commission des Finances ;

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l’année 2025 de la commune de Quiberville-sur-Mer - budget principal Commune et annexe camping ;

Vu le Compte Financier Unique 2025 de la commune de Quiberville-sur-Mer (budget principal et annexe Camping) ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétique et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l’ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

- Budget principal Commune

INVESTISSEMENT

	Prévu	Réalisé	Reste à réaliser (RAR)
DEPENSES	598 544,08 €	485 488,47 €	55 110,58 €
RECETTES	598 544,08 €	437 674,04 €	32 090,02 €

FONCTIONNEMENT

	Prévu	Réalisé	Reste à réaliser (RAR)
DEPENSES	684 900,00 €	555 222,38 €	0,00 €
RECETTES	684 900,00 €	718 917,12 €	0,00 €

RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE

Investissement	- 47 814,43 €
Fonctionnement	163 694,74 €
Résultat global	115 880,31 €

- **Budget annexe Camping**

INVESTISSEMENT

	Prévu	Réalisé	Reste à réaliser (RAR)
DEPENSES	69 435,00 €	39 355,46 €	0,00 €
RECETTES	69 435,00 €	17 206,23 €	0,00 €

FONCTIONNEMENT

	Prévu	Réalisé	Reste à réaliser (RAR)
DEPENSES	113 124,00 €	57 804,42 €	0,00 €
RECETTES	113 124,00 €	112 169,36 €	0,00 €

RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE

Investissement	-22 149,23 €
Fonctionnement	54 364,94 €
Résultat global	32 215,71 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

Monsieur le Maire n'ayant pas pris part au vote,

- APPROUVE le Compte Financier Unique 2025 - budget principal Commune et annexe camping de la commune de Quiberville-sur-Mer

- DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

Délibération N° 17-2026 : Affectation des résultats 2025

Le Conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur le Maire, après avoir approuvé le compte financier unique de l'exercice 2025 ;

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Vu la délibération n°3-2026 relative à l'autorisation de reprise anticipée du résultat de l'exercice 2025 aux budgets primitifs 2026 ;

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2025,

Constatant que le compte financier unique fait apparaître :

BUDGET PRINCIPAL COMMUNE

Un excédent de fonctionnement de	125 488, 82 €
Un excédent reporté de	38 205,92 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de	163 694,74 €

Un déficit d'investissement de	35 014,47 €
Un déficit d'investissement reporté de	12 799,96 €
Un déficit des restes à réaliser de	23 020,56 €
Soit un besoin de financement de	70 834,99 €

DÉCIDE, à l'unanimité, d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2025 comme suit :

Affectation au compte 1068	70 834,99 €
Résultat reporté en fonctionnement (R002)	92 859,75 €
Résultat d'investissement reporté (D001) DEFICIT	47 814,43 €

BUDGET ANNEXE CAMPING

Un déficit de fonctionnement de	7 758,57 €
Un excédent reporté de	62 123, 51 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de	54 364,94 €

Un déficit d'investissement de	6 314,72 €
Un déficit d'investissement reporté de	15 834,51 €
Un déficit des restes à réaliser de	0,00 €
Soit un besoin de financement de	22 149,23 €

DÉCIDE, à l'unanimité, d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2025 comme suit :

Affectation au compte 1068	22 149,23 €
Résultat reporté en fonctionnement (R002)	32 215,71 €
Résultat d'investissement reporté (D001) DEFICIT	22 149,23 €

Réalisation d'investigation de décapage de l'indice de cavité souterraine n° 10

Le Conseil municipal décide de reporter l'examen de cette délibération en raison de l'absence du devis permettant de statuer en toute connaissance de cause.

Délibération N° 18-2026 : Validation de l'avant-projet concernant l'éclairage public du « Front de Mer ».

Monsieur le Maire présente le projet préparé par le SDE76 pour l'affaire **EP-2026-0-76515-M7352** et désigné "Front de mer" dont le montant prévisionnel s'élève à 52 800,00 € T.T.C. et pour lequel la commune participera à hauteur de 24 200,00 € T.T.C.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- d'adopter le projet ci-dessus ;
- d'inscrire la dépense d'investissement au budget communal de l'année 2026 pour un montant de 24 200,00 € T.T.C.
- de demander au SDE76 de programmer ces travaux dès que possible ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte afférent à ce projet, notamment la Convention correspondante à intervenir ultérieurement.

Délibération N° 19-2026 : Désignation des délégués de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que, par délibération du 23 avril 2026, la Communauté de Communes Terroir de Caux a créé la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT).

Conformément à cette délibération, chaque commune membre doit désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant pour siéger au sein de cette commission.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

DÉCIDE de procéder à l'élection des représentants de la commune au sein de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées.

Sont élus :

- Représentant titulaire : BLOC Jean-François
- Représentant suppléant : DANIEL Henry

AUTORISE Monsieur le Maire à transmettre la présente délibération à la Communauté de Communes Terroir de Caux.

Adopté à l'unanimité.

5. QUESTIONS DIVERSES

Environnement :

Le problème des poubelles entreposées près de l'office de tourisme va être étudié. En effet, de nombreuses ordures y sont déposées.

Procédure d'abandon manifeste :

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que la commune a engagé la procédure d'abandon manifeste concernant l'ancien parc à Huîtres situé 301 rue du Front de mer, cadastré AD 52 et AD 53.

Il est rappelé qu'un arrêté municipal constatant l'état d'abandon manifeste du bien a été pris le 17 avril 2026 et affiché le même jour en mairie ainsi que sur l'immeuble concerné, conformément aux dispositions des articles L.2243-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales.

Cette procédure fait suite au constat :

- de l'absence d'entretien du bien,
- de son état de dégradation,
- ainsi que de sa vacance prolongée.

Une notification a été adressée aux propriétaires connus.

Le Conseil municipal prend acte de cette information.

Jurés d'assises :

Monsieur Henry DANIEL, adjoint au Maire, s'est rendu au tirage des jurés d'assises à Dieppe. La commune n'ayant pas été tirée au sort, aucun juré de Quiberville ne siégera en 2027.

Animation :

Une réunion de travail relative à l'animation est programmée le lundi 8 juin à 18h30 en mairie.

Gymnastique au Foyer des Jeunes :

L'association « Tous en Saône » de Longueil utilise le Foyer des Jeunes chaque mercredi dans le cadre de ses activités de gymnastique. Une convention d'occupation sera prochainement rédigée et signée entre la commune et l'association.

Vidéoprotection :

Une réunion de travail à ce sujet est fixée le vendredi 5 juin à 17h30 au Foyer Jean Grenet.

La séance est levée à vingt et une heure et quinze minutes.

La prochaine séance du Conseil municipal relative à la désignation des délégués municipaux en vue des élections sénatoriales est fixée le vendredi 5 juin 2026 à 19 heures.